

## Chanter en français et rencontrer un succès international est-il possible ?

(article paru dans *Langue et Cultures Françaises et Francophones (lcff)* de juin 2016, reproduit avec l'autorisation de Mme Florence Teste, directrice de publication, et de l'auteur)

La question s'est posée à l'occasion de la soixante-et-unième édition du Concours Eurovision de la chanson qui s'est tenue le samedi 14 mai à Stockholm (Suède). En effet, tous les candidats ont interprété leur chanson avec des paroles en anglais sauf la candidate autrichienne Zoë avec un texte intégralement chanté en français pour le titre *Loin d'ici*.

La France, représentée par le chanteur franco-israélien Amir Haddad, « Amir », avait choisi une chanson bilingue intitulée *J'ai cherché*. Interprétée sur une musique pop, similaire à celle de la chanteuse autrichienne, il m'a paru intéressant de savoir comment les deux chansons ont été reçues.

À l'issue du concours, le représentant français a très largement **devancé** la candidate autrichienne dans le classement général puisqu'il a terminé sixième contre treizième pour la chanteuse. Lorsqu'on analyse les deux classements qui, additionnés, ont servi à l'établissement du classement général, son avance est encore plus nette pour le classement des points attribués par les jurys nationaux de professionnels : troisième pour Amir contre vingt-quatrième pour la chanteuse autrichienne (sur vingt-six pays participants). Elle a obtenu ses plus grands nombres de points de la part des jurys français et hollandais.

Les résultats sont très différents pour l'autre classement établi à partir des points attribués par les téléspectateurs. Dans ce classement, la candidate autrichienne a devancé le représentant français en obtenant la huitième place contre la neuvième pour le chanteur. Elle a reçu ses plus grands nombres de points des téléspectateurs suisses (dix points), français et russes (huit points chacun), allemands (sept points), hollandais, finlandais, estoniens, hongrois, slovènes, croates (six points chacun). Le représentant français, quant à lui, a obtenu le maximum de points des téléspectateurs de pays plus disparates et moins nombreux que ceux de la candidate autrichienne : israéliens (douze points), espagnols (dix points), belges (huit points), arméniens et australiens (sept points chacun), chypriotes et moldaves (six points chacun).

Cette préférence pour une chanson intégralement en français à un titre bilingue interprété en français et en anglais chez les téléspectateurs en général et européens en particulier montre que la langue française plaît **en tant que telle** au public et qu'elle n'a pas besoin d'être accompagnée de paroles dans une autre langue, y compris en anglais. On peut même se demander si le **recours** à la langue anglaise n'a pas été défavorable au candidat français dans des pays comme la Russie ou l'Allemagne où l'**écart** entre le vote des téléspectateurs pour le chanteur et l'interprète autrichienne est marqué, ces deux pays étant traditionnellement réceptifs à la chanson française. En effet, l'Allemagne est, en dehors de l'espace francophone, le pays où elle rencontre le plus de succès (en volume), qu'elle soit interprétée par des chanteurs francophones (Patricia Kaas, Zaz, Stromae et dernièrement Louane) ou non (les interprètes

belge néerlandophone Kate Ryan et italienne In-Grid dans les années 2000). On peut d'ailleurs s'étonner que ces deux chanteuses soient quasiment inconnues en France.

De manière plus générale, la chanson française s'exporte régulièrement en Europe et au-delà comme l'illustrent deux exemples de titres récents : *Dernière danse* de la chanteuse Indila classé premier en 2014 en Israël et en Grèce ainsi que troisième en Pologne ; *Est-ce que tu m'aimes ?* de Maître Gims, qui a occupé la première position en décembre et en janvier dernier en Italie, est actuellement quatrième au Danemark.

Dès lors, on peut comprendre la position d'André Vallini, secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie, qui a jugé « incompréhensible » le choix d'une chanson bilingue pour le représentant français.

Le Concours Eurovision de la chanson, grâce à son audience estimée à environ deux cents millions de téléspectateurs constitue, sans aucun doute, une occasion privilégiée de faire connaître et de promouvoir la chanson et la langue françaises dans le monde. Il peut, au surplus, devenir pour le vainqueur le départ vers une carrière internationale à l'exemple de la chanteuse canadienne Céline Dion : après avoir remporté le concours pour la Suisse avec *Ne partez-pas sans moi* en 1988, elle est l'interprète de l'album de langue française (*D'eux*, en 1995) le plus vendu de l'histoire avec plus de dix millions d'exemplaires.

**Jean-Claude Amboise**  
**Docteur en droit**  
**Avocat au barreau de Paris**  
**(Droit de la culture)**  
**Administrateur de**  
*Défense de la langue française*

### Références

- Site officiel de l'Eurovision : <http://www.eurovision.tv/page/history/by-year/contest?event=2113#Scoreboard> (en anglais).
- Jean-Claude Amboise. Poids économique et image de marque de la chanson française à l'étranger. Françoise Argod-Dutard. *Le français en chantant/Septièmes rencontres de Liré/Les Lyriades*, Presses Universitaires de Rennes, p. 351-365, 2015.
- Jean-Claude Amboise. Les succès de la chanson non anglophone dans le monde : typologie par langue. Christian Tremblay. *Les Cahiers de l'OEP N° 1/Culture et plurilinguisme/Observatoire européen du plurilinguisme*, Éditions la Völva, p. 113-123, 2016.